

REUNION DE LA COMMISSION REGIONALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21 Juin 2021 en Visioconférence

Membres présents ; Jean-Pierre Bagriot, Danielle Corgier, Vincent Guarneri, Béatrice Pfaender, Patrick Pénichon, Agnès Ledentu, Alain Martres.

Excusés : Nicolas Doumeng (membre de la CSR), Isabelle Baroteaux (*SG Ligue*), Marcel Ferrari (*Président de la Ligue*), Xavier Demay (*Vice-président délégué de la Ligue*), Jérôme Villon (*Directeur général de la Ligue*).

Début de réunion à 18h30

Suivant l'ODJ les points suivants ont été traités ;

1. Le nombre des clubs enregistrés et recensés à la Ligue au 21/06/2021 ;
223 Clubs : en détail ; **23** clubs "Référents" - **56** Clubs "Associés" et **144** clubs "Maîtres". En comparaison sur la saison 2020 : pour **6** clubs radiés au 01/10/2020, **6** nouveaux clubs enregistrés à compter de la même date.
Le nombre de licenciés est de 27737 au 21/06/2021 pour 31522 au 21/6/2020.
2. Approbation des comptes rendus de réunions et des divers rapports diffusés aux membres de la CSR AuRA relatifs à ;
 - CR suite à la réunion en visioconférence avec la CSR FFA le 23/04/2021 à notre demande pour traiter 2 dossiers litigieux qui seront abordés ci-dessous.
 - CR sur la Préparation de l'AG Ligue initialement prévue le 24/04/2021 reportée au 04/06/202, suite aux soucis de santé de certains membres du BD dû à la Covid.
 - Retour sur les réunions avec la CSR FFA sur invitation faite à l'ensembles des présidents des CSR Régionales et Outre-marines, c'est une nouveauté. Depuis ce début d'année 2021, c'est la seconde réunion à laquelle je participe (07/04 et 10/06), ces rendez-vous nous permettent d'aborder et d'échanger sur certains sujets spécifiques. Et surtout d'apporter nos témoignages directement du terrain.

3. Circulaire Administrative FFA pour la saison 2021-2022 (Ici), la diffusion d'une information par la Ligue a été adressée aux clubs en précisant certains points importants, les suivants ;
- la date limite de ré affiliation des clubs au 30 septembre 2021.
 - la date du 01 Octobre 2021 pour la radiation des clubs, n'ayant pas effectués les démarches en temps voulu.
 - Le CM ne sera plus exigé pour la adhérents mineurs (jusqu'à Junior 1^{ère} année).
 - Mutations ; les catégories U07 à U12 ne seront plus concernées.

Un rappel sera effectué ponctuellement à l'intention des Clubs et Comités jusqu'au 01 septembre date effective du début de la saison 2022.

4. Situation sur l'AG reportée au 29/06/2021, suite à des problèmes techniques, toutes les informations ont été transmises aux clubs et sont en ligne sur le site de la Ligue. Les votes s'effectueront par un lien sur la plateforme "Ubiquis" à savoir ; que pour chacune des questions 2 réponses : Oui / Non, précision pour les abstentions Ne se prononce pas, la société Ubiquis tiendra compte des recommandations fournies par le secrétariat de la Ligue. A l'avenir il sera indispensable de se référer à ce type de prestataire, si besoin lors de votes en Assemblée Générale, évidemment ceci uniquement dans les conditions de visioconférence.

5. Points sur les dossiers en cours.

- a) 2 dossiers "litigieux" se référant aux poursuites engagées par l'Association "01 Outdoor" à l'encontre de 4 anciens membres de l'Association à l'origine de la dissolution de l'association auprès de la Préfecture de l'Ain. Deux de ces 4 membres sont également dirigeants et membres d'une association qui a déposé une demande d'affiliation, demande en suspens.
- Suite au référé et au jugement du tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse, il a été déclaré :
- l'annulation de l'Association "01 Outdoor" (club adhérent FFA N°001042)
 - La condamnation des 4 membres poursuivis
- En conséquence :
- l'association pourra se ré enregistrer auprès de le Préfecture de l'Ain.
 - Le Président de l'Association en attente d'affiliation sera informé de la décision du TGI de Bourg en Bresse, lui précisant que son dossier ne pourra être validé pour cause de condamnation de 2 de ses dirigeants/membre du CA.

b) Réception à la Ligue le 04/06 d'un courrier du club "AL/Renaison N°042032" (section locale du Club référent Club Athlétique du Roannais*), nous faisant part de sa volonté de ne pas ré affilier sa section Athlétisme à la FFA pour 2022, raison invoquée ; un surcoût important du prix des licences pour leurs 5 adhérents et de sa décision de ne pas reconduire cette section et dans créer une Vélo, décision entérinée en AG le 29/05/2021.

6. Sujets divers ;

- Béatrice nous fait part d'un problème relatif à l'emploi d'un salarié et de la création possible d'un second poste dans une section Athlétisme au sein d'un club Omnisport, sachant que c'est la section Athlétisme qui finance "seule l'emploi" ; quel est le statut et la définition exacte se fondant à cette disposition. La CSR AuRA préconise de se référer aux Statuts propres à ce type de club Omnisports et aux articles s'y référant.

L'ODJ étant épuisé la réunion prend fin à 20h00.

Programmation d'une prochaine réunion suivant les actualités et / ou les possibles litiges de début de saison.

Pour le CSR AuRA
le Président
Patrick Pénichon

